



Politique d'investissement responsable

2023

Introduction	3
Champ d'application	3
Notre approche en investissement responsable	3
Priorités	3
Intégration des facteurs ESG	4
Résultats en matière de durabilité	5
Respect des droits humains	6
Intendance	7
Champ d'application	6
Processus	7
Procédure d'escalade	8
Vote des actionnaires	8
Exclusions	8
Structure de gouvernance	9
Conflits d'intérêts	10
Gestion des incidents	10
Rapports	10
Examen et approbation des politiques	10
Annexe : Lignes directrices des stratégies	11
Portage Ventures, Portage Web3	
Portage Capital Solutions	
Sagard Placements Privés Canada	
Sagard Credit	
Sagard Senior Lending	
Sagard Healthcare	
EverWest	
Sagard MidCap, Sagard NewGen	
Grayhawk	
Diagram	

Introduction

Sagard¹ est une société de gestion d'actifs alternatifs à stratégies multiples qui gère un actif de plus de 14,5 G\$ US,² compte 125 sociétés en portefeuille³ et 300 professionnels.⁴ Nous investissons dans le capital de risque, le capital-investissement, le crédit privé, l'immobilier et les redevances. Sagard propose également des services de gestion privée de patrimoine et de création d'entreprises risquées par l'entremise de ses partenaires d'écosystème Grayhawk et Diagram. Nous avons des bureaux situés au Canada, aux États-Unis et en Europe.

L'intégration de considérations relatives à l'investissement responsable dans notre processus d'investissement et nos activités d'actionnariat actif peut nous aider à accélérer le développement de nos sociétés en portefeuille,⁵ à créer de la valeur durable et à renforcer la résilience des entreprises. Cette approche est conforme à nos obligations fiduciaires.

Champ d'application

Cette politique fournit un cadre général pour l'approche d'investissement responsable de Sagard dans l'ensemble de ses stratégies d'investissement (les « stratégies »), qui adoptent à leur tour certaines lignes directrices adaptées à leur classe d'actifs et à leur philosophie d'investissement particulières, comme il est décrit en annexe.

Notre approche en investissement responsable

Nous reconnaissons l'importance d'avoir une approche d'investissement responsable qui accorde la priorité à certains aspects clés de nos stratégies d'investissement. Les priorités que nous avons cernées sont (1) la diversité, l'équité et l'inclusion (« DEI »),⁶ (2) la cybersécurité et (3) les changements climatiques.

Notre approche d'investissement responsable intègre également, au besoin, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») significatifs à nos processus d'investissement, comme il est décrit plus en détail ci-après. Dans certains cas, nous prenons également en compte les objectifs de développement durable (« ODD »)⁷ des Nations unies lorsque nous évaluons les résultats en matière de durabilité de nos activités d'investissement et de dialogue.

Priorités

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Nous promouvons la DEI auprès de nos sociétés en portefeuille par le biais de nos processus d'investissement et de dialogue. Lorsque cela est approprié, nous collaborons avec les sociétés en portefeuille afin de trouver des moyens d'encourager l'avancement de la diversité des genres, de la diversité raciale et ethnique, des peuples autochtones, des personnes LGBTQ+ et/ou des anciens combattants (les « groupes sous-représentés »).

Cybersecurité

Nous reconnaissons l'importance de la cybersécurité dans les secteurs où nous investissons.

- Lorsque nous nous efforçons d'intégrer une évaluation de la cybersécurité dans le processus d'investissement.

- Pour d'autres occasions d'investissement, nous encourageons nos stratégies à intégrer une évaluation de la cybersécurité dans le processus d'investissement lorsque le sujet est jugé d'importance significative.

Nous disposons d'un *Centre d'excellence en cybersécurité* qui se spécialise dans l'évaluation des risques liés à la cybersécurité, ce qui nous permet de partager les meilleures pratiques et de fournir à nos sociétés en portefeuille un soutien pour améliorer leur cybersécurité.

Changements climatiques

Nous reconnaissons que les effets des changements climatiques peuvent avoir des conséquences considérables et sans précédent sur l'économie mondiale. En tant que gestionnaire du capital de nos clients, nous intégrons l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le processus d'investissement lorsque nous jugeons qu'il est important et faisable de le faire.

Selon notre expérience, nous avons constaté que les sociétés qui exercent des activités importantes dans des secteurs à émissions élevées comme le charbon, le gaz, le pétrole, les services publics, le ciment, l'acier, les routes, le transport, l'aluminium, les produits chimiques et l'eau ne répondent généralement pas à nos besoins en matière d'investissement et, dans certains cas, certains de ces secteurs sont explicitement exclus de certaines stratégies d'investissement. Avant d'investir dans une société qui, selon nous, exerce des activités importantes dans un secteur à émissions élevées, nous encourageons nos équipes d'investissement à effectuer une évaluation interne des changements climatiques dans le cadre du processus d'investissement et incluons nos conclusions dans le mémorandum d'investissement.

Nous intégrons l'analyse des scénarios climatiques dans le processus d'investissement de certaines de nos stratégies d'investissement.⁸ Les scénarios climatiques que nous utilisons sont (i) le scénario de la réponse politique inévitable 1,5 °C et (ii) le scénario des politiques actuelles du Network for Greening the Financial System (Réseau pour l'écologisation du système financier). Dans le cadre de cette analyse, nous visons à cerner et à classer les risques et occasions liés aux changements climatiques, tels qu'ils sont précisés dans le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). S'il y a lieu, nous évaluons ces risques et occasions liés aux changements climatiques afin de déterminer leur incidence à l'intérieur et au-delà de l'horizon d'investissement. Certaines stratégies utilisent les données d'un tiers pour les aider à effectuer l'analyse au besoin.

Intégration des facteurs ESG

S'il y a lieu, nous intégrons des facteurs ESG significatifs aux étapes clés de notre processus d'investissement, comme l'approvisionnement, la vérification diligente et la surveillance. Nos équipes d'investissement sont responsables de l'examen de ces facteurs ESG et collaboreront avec l'équipe de développement durable de Sagard (l'« équipe de développement durable ») au besoin.

Définition de l'importance significative

Pour déterminer les facteurs ESG, nous nous concentrons sur les facteurs que nous considérons comme significatifs. Nous définissons l'importance significative comme les facteurs (i) ayant une incidence importante sur les perspectives financières, économiques, juridiques et de réputation actuelles et futures d'un émetteur, d'un titre, d'un investissement ou d'une classe d'actifs et, si possible, (ii) liés à l'incidence de l'émetteur, du titre, de l'investissement ou de la classe d'actifs sur les personnes ou la planète.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Nous utilisons un certain nombre de ressources pour déterminer les facteurs ESG d'importance significative qui seront pertinents pour une occasion d'investissement donnée. Nous nous servons du cadre du Value Reporting Standards Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour prendre des décisions éclairées lorsque nous déterminons les facteurs ESG significatifs pour une occasion d'investissement.⁹ Dans certains cas, nous complétons notre analyse au moyen de diverses sources, y compris la société, des sources publiques et des analyses comparatives par rapport à des pairs du secteur.

Une fois que nous avons déterminé les facteurs ESG ayant une importance significative, nous utilisons l'information publique et/ou l'information recueillie au cours de la phase de vérification diligente pour effectuer notre évaluation ESG.

Résultats en matière de durabilité

Nous sommes d'avis que le fait d'être des propriétaires actifs et de tenir compte des cadres de développement durable peut nous aider à accélérer le développement de nos sociétés en portefeuille, à créer de la valeur à long terme et à renforcer la résilience des entreprises. Lorsqu'approprié, nous utilisons les ODD pour surveiller les résultats en matière de durabilité de nos investissements. Dans ces cas, nous déterminons si les revenus de l'entreprise correspondent à certains sous-objectifs des ODD. En particulier, nous nous concentrons sur les ODD suivants :



Ce cadre nous aide à aller au-delà des facteurs ESG significatifs et à prendre en compte des questions de durabilité systémique plus larges, telles que la biodiversité et le travail décent, au cours de nos processus d'investissement et/ou de dialogue. Nous reconnaissons également que la « transition juste »¹⁰ créera des défis et des occasions pour les travailleurs, les communautés et la société.

Nous évaluons ces problèmes systémiques plus généraux de durabilité au cas par cas, lorsque cela est pertinent.

Respect des droits humains

Nous reconnaissons que les investisseurs institutionnels ont la responsabilité de respecter les droits humains, comme est énoncé dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (« PDNU ») et dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »).

Nous reconnaissons que les PDNU et les ODD partagent certains objectifs communs. Nous espérons que notre mise en œuvre des PDNU dans nos activités d'investissement, le cas échéant, peut contribuer au progrès de certains ODD, notamment :

- l'égalité des droits des femmes en matière d'emploi (ODD 5)
- le droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables (ODD 8)
- le droit à la sécurité sociale (ODD 10)
- le droit à une alimentation adéquate et droit à l'eau potable (ODD 13)
- le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne (ODD 16)

Nous tentons de repérer et d'atténuer les risques importants liés aux droits humains associés à une occasion d'investissement donnée.

Intendance

Notre approche en matière d'intendance est axée le dialogue, lorsque pertinent, avec nos sociétés en portefeuille, nos gestionnaires externes, nos partenaires, les pouvoirs publics et les organismes de normalisation, au besoin. Notre objectif dans le cadre de cet engagement est de rechercher l'amélioration et de créer une valeur durable à long terme et de meilleurs résultats pour nos investisseurs, la société et l'environnement.

Nous fixons des objectifs d'engagement à l'échelle de Sagard, comme il est indiqué ci-dessous. Toutefois, chaque stratégie d'investissement¹¹ conserve la souplesse nécessaire pour établir son propre programme de dialogue en fonction des facteurs jugés d'importance significative pour son portefeuille. Ce faisant, nous visons à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque de notre portefeuille. Nous cherchons également à atténuer les risques liés au rendement global de notre portefeuille découlant de l'apport d'un investissement à des problèmes systématiques de durabilité.

Les paragraphes suivants décrivent la portée de nos activités d'intendance et les processus qui les sous-tendent.

Champ d'application

Dialogue avec nos sociétés en portefeuille

Nous nous considérons comme des partenaires à long terme de nos sociétés en portefeuille. Le fait d'avoir des discussions transparentes avec les sociétés en portefeuille sur (i) nos trois priorités, (ii) les questions ESG significatives et (iii) le suivi des résultats en matière de durabilité est conforme à notre philosophie d'investissement.

Nos équipes d'investissement dirigent habituellement les discussions avec nos sociétés en portefeuille, en collaboration avec l'équipe de développement durable, au besoin. Nous tentons de communiquer les commentaires reçus dans le cadre de nos activités de dialogue de manière à éclairer la prise de décisions d'investissement de la stratégie.

L'équipe d'investissement pertinente peut fournir un résumé des activités de dialogue au Comité de développement durable de façon ponctuelle.

Engagement politique

Nous cherchons des occasions de dialoguer avec les décideurs et les organismes de réglementation sur des sujets pertinents pour nos stratégies d'investissement et nos sociétés en portefeuille. Les évolutions, ou l'absence de, dans le domaine de la politique et de la réglementation peuvent avoir une incidence importante sur l'avenir de certains secteurs. C'est particulièrement vrai pour les secteurs fortement réglementés, tels que les services financiers.

Nous participons habituellement à ces discussions par l'entremise des diverses associations sectorielles dont nous sommes membres et nous essayons de jouer un rôle actif dans l'élaboration des programmes de mobilisation de ces organisations. De temps à autre, les membres de notre équipe de direction sont invités à formuler des commentaires aux pouvoirs publics et aux organismes de réglementation sur des sujets comme l'investissement des entreprises, la réglementation des services financiers et la numérisation de l'économie.

Dialogue avec d'autres parties prenantes

De temps à autre, nous dialoguons d'autres parties prenantes, notamment :

- Les parties prenantes du système financier, comme les organismes de normalisation, les chercheurs, les médias, les gestionnaires de portefeuille externes et les fournisseurs de services externes;
- D'autres intervenants pertinents au sein de l'économie en général, comme les ONG, les travailleurs et les syndicats, les collectivités, les utilisateurs finaux de produits et services et d'autres titulaires de droits.

La partie la plus pertinente au sein de Sagard, comme un membre de l'équipe de direction, de l'équipe de développement durable ou du bureau du chef de la direction, dirigera le dialogue en question.

Processus

Établissement de priorités

L'équipe responsable de l'activité d'intendance détermine les sujets à traiter et l'ordre dans lequel ils seront abordés. Nous les encourageons à tenir compte des trois priorités de Sagard (la DEI, la cybersécurité, les changements climatiques) avant d'envisager d'autres priorités.

Outils

Nous pouvons utiliser une gamme d'outils et d'activités pour atteindre nos objectifs en matière d'intendance. Ces outils et activités peuvent comprendre :

Intendance des sociétés en portefeuille :

- Dialogue avec les sociétés en portefeuille (actuelles et potentielles);
- Vote aux assemblées des actionnaires;
- Dépôt, dépôt conjoint ou présentation de résolutions ou de propositions d'actionnaires;
- Nomination des administrateurs au conseil d'administration;
- Tirer parti des rôles au sein du conseil d'administration ou des comités du conseil d'administration;
- Surveillance directe des sociétés en portefeuille ou des actifs.

Intendance à portée élargie :

- Engagement politique;
- Dialogue auprès des organismes de normalisation;
- Dialogue avec les groupes de l'industrie;
- Négociation avec les intermédiaires de la chaîne d'investissements et suivi des mesures d'intendance prises par ceux-ci, par exemple un gestionnaire d'actifs qui fait appel à ses gestionnaires externes;
- Engagement avec d'autres parties prenantes, par exemple les organisations non gouvernementales (ONG), les travailleurs, les communautés et d'autres détenteurs de droits;
- Contributions aux biens publics (par exemple, recherche accessible au public) ou au discours public (par exemple, par l'intermédiaire des médias) qui soutiennent les objectifs d'intendance.

Nous reconnaissons la valeur de la collaboration avec d'autres parties prenantes en matière d'intendance.

Procédure d'escalade

Nos activités d'intendance peuvent ne pas atteindre les résultats souhaités. Dans certains cas, l'équipe responsable de l'activité d'intendance peut consulter l'équipe de développement durable afin de déterminer conjointement la réponse la plus appropriée parmi une gamme d'options, notamment :

- Éviter les nouvelles émissions de dette
- Voter contre la direction
- Intenter une poursuite contre la société ou son conseil d'administration
- Désinvestir

Vote des actionnaires

Ce ne sont pas toutes les stratégies d'investissement qui sont sujet à des votes d'actionnaires. Toutefois, lorsque cela s'applique, nous reconnaissons que l'exercice de nos droits de vote fait partie de notre responsabilité en tant qu'actionnaire.

Le texte qui suit décrit notre approche dans l'exercice de nos droits de vote :

- Lorsque nos investissements sont gérés à l'externe, nous déléguons habituellement le vote par procuration aux gestionnaires de portefeuille externes. Ces gestionnaires peuvent exercer les droits de vote par procuration à l'interne ou par l'entremise d'un fournisseur tiers.
- Lorsque nous gérons des investissements au sein de Sagard, notre équipe d'investissement évalue les questions nécessitant notre vote au cas par cas avec l'appui de l'équipe de développement durable, au besoin.

Exclusions

Nous reconnaissons que les pratiques de certaines entreprises peuvent ne pas être conformes aux normes minimales de pratiques commerciales encouragées par les organisations internationales. Nous visons à nous aligner sur les normes internationales et d'éviter les investissements qui ne sont pas alignés sur :

- la Charte internationale des droits de l'homme
- les sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies
- les dix principes du Pacte mondial des Nations unies¹²

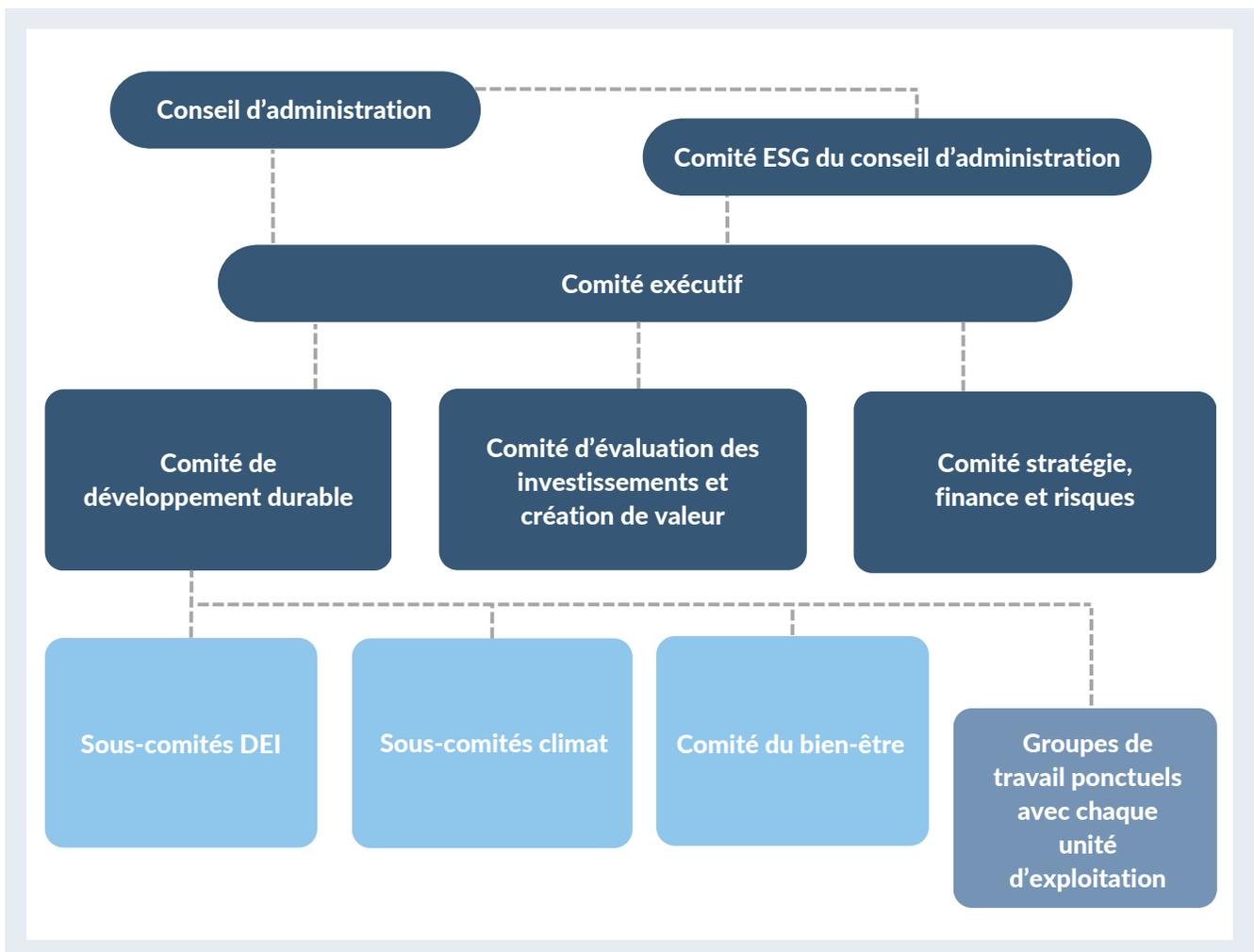
Veillez vous reporter à la rubrique « Changements climatiques » ci-dessus concernant notre approche en matière d'investissement dans des sociétés qui exercent des activités importantes dans des secteurs à émissions élevées.

De plus, chaque stratégie peut comporter des exclusions supplémentaires en fonction de secteurs, de produits ou de services particuliers, comme il est décrit dans l'annexe.

Structure de gouvernance

Nous disposons d'une structure de surveillance qui nous aide à harmoniser notre approche en investissement responsable avec les bonnes pratiques du secteur et les exigences réglementaires qui comprennent notamment les responsabilités suivantes :

- Conseil d'administration : Superviser la stratégie et l'orientation globales de Sagard en investissement responsable;
- Comité ESG du conseil d'administration : Surveiller l'approche d'investissement responsable de Sagard;
- Comité exécutif : Fournir des commentaires stratégiques et approuver l'approche d'investissement responsable de Sagard;
- Comité de développement durable : Approuver les initiatives d'investissement responsable de Sagard, surveiller la mise en œuvre, approuver le budget et superviser l'évaluation de la politique d'investissement responsable;
- Comité d'évaluation des investissements et création de valeur : Suivre les tableaux de bord des portefeuilles;
- Comité stratégie, finances et risque : Établir un pipeline pour de nouveaux produits, surveiller le risque et la comptabilité du carbone.



De plus, chaque filiale ou partenaire d'écosystème peut avoir sa propre structure de gouvernance en investissement responsable. Chaque stratégie est également assujettie à sa propre structure régissant la prise de décisions en matière d'investissement, y compris son propre comité d'investissement.

Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts significatifs qui sont expressément liés à l'investissement responsable seront soumis au Comité de développement durable et au chef de la conformité, qui examineront notre politique et nos objectifs en investissement responsable parallèlement à nos obligations fiduciaires envers les clients pour résoudre le conflit.

Gestion des incidents

Les incidents liés à l'investissement responsable, comme le fait de ne pas atteindre une cible ESG importante, un manquement important à un engagement ESG ou une couverture médiatique négative d'une société en portefeuille relative à des questions ESG, doivent être signalés à l'équipe de développement durable, qui en avisera le Comité de développement durable et les autres parties prenantes pertinentes au besoin. L'équipe de développement durable ou le Comité de développement durable élaboreront un plan d'action au besoin.

Rapports

Nous rendons compte de nos activités d'investissement dans notre évaluation PRI et dans notre rapport annuel sur l'investissement responsable. Toute la documentation est accessible sur notre site Web.

De plus, chaque stratégie peut prévoir des rapports supplémentaires, comme il est décrit en annexe.

Examen et approbation des politiques

À mesure que Sagard évolue, nous avons l'intention de faire évoluer notre approche en matière d'investissement responsable. Cette politique reflète le processus d'investissement responsable de Sagard en date de juin 2023 et fait l'objet d'une révision annuelle. Il est approuvé par le chef de la direction de Sagard et le comité ESG du conseil d'administration.

Annexe : Lignes directrices des stratégies ¹³

Portage Ventures, Portage Web3

- Ambition : Promouvoir la DEI et l'excellence en matière de cybersécurité dans l'ensemble de nos processus d'investissement et au sein de nos sociétés en portefeuille.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : À notre avis, les sociétés qui exercent d'importantes activités dans des secteurs comme le divertissement pour adultes, les armes, les bars et autres établissements semblables, l'alcool, les jeux, le cannabis, les cigarettes et le tabac ne cadrent pas avec nos stratégies d'investissement axées sur la technologie financière et l'assurance.
- Intégration ESG :
 - **Prospection** : Nous recherchons des occasions d'investissement auprès d'entreprises qui aspirent à être des chefs de file en matière de diversité et de cybersécurité. Nous estimons que ces deux enjeux sont particulièrement importants dans le cadre de notre stratégie d'investissement.
 - **Vérification diligente** : Nous utilisons des facteurs ESG significatifs pour évaluer les risques ESG et les occasions d'investissement en particulier. Le cas échéant, nous tenons compte de ces facteurs dans nos décisions d'investissement.
 - **Suivi et gestion des risques** : Nous nous efforçons de surveiller les mesures ESG importantes pour nos sociétés en portefeuille en fonction des priorités, des cibles, du cadre d'évaluation de l'importance significative et des questions clés que nous avons soulevées dans le cadre du processus de vérification diligente.
- Cible : Minimum de 25 % des fondateurs des sociétés en portefeuille de Portage Ventures III¹⁴ provenant de groupes sous-représentés à la fin de la période d'investissement du fonds.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 9, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

Portage Capital Solutions

- Ambition : Promouvoir la DEI et l'excellence en matière de cybersécurité dans l'ensemble de nos processus d'investissement et au sein de nos sociétés en portefeuille.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : À notre avis, les sociétés qui exercent des activités importantes dans des secteurs comme le divertissement pour adultes, les armes, les bars et autres établissements semblables, l'alcool, les jeux, le cannabis, les cigarettes et le tabac ne cadrent pas avec nos stratégies d'investissement axées sur la technologie financière et l'assurance.
- Intégration ESG :
 - **Vérification diligente** : Nous utilisons des facteurs ESG significatifs pour évaluer les risques ESG et les occasions d'investissement en particulier. Le cas échéant, nous tenons compte de ces facteurs dans nos décisions d'investissement.
 - **Suivi et gestion des risques** : Nous nous efforçons de surveiller les mesures ESG importantes pour nos sociétés en portefeuille en fonction des priorités, des cibles, du cadre d'évaluation de l'importance significative et des questions clés que nous avons soulevées dans le cadre du processus de vérification diligente.

- **Suivi et gestion des risques** : Nous nous efforçons de surveiller les mesures ESG importantes pour nos sociétés en portefeuille en fonction des priorités, des cibles, du cadre d'évaluation de l'importance significative et des questions clés que nous avons soulevées dans le cadre du processus de vérification diligente.
- Cible : Minimum de 25 % des membres de la direction (C-Suite) des entreprises du portefeuille de Portage Capital Solution issus de groupes sous-représentés à la fin de la période d'investissement du fonds.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 9, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

Sagard Placements Privés Canada

- Ambition : Intégrer les évaluations ESG aux étapes de vérification diligente et de surveillance de nos investissements.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : Divertissements pour adultes, armes et armements, bars et établissements similaires, alcool, jeux, cannabis, cigarettes et tabac.¹⁵
- Intégration ESG :
 - **Prospection** : Nous effectuons une évaluation initiale qui consiste en un tableau de pointage numérique et un examen des signaux d'alarme que nous utilisons pour éclairer et normaliser la décision de faire avancer une entente jusqu'à l'étape de la revue diligente préliminaire.
 - **Vérification diligente préliminaire (pré-exclusivité)** : Nous incluons une section sur les facteurs ESG significatifs dans le memorandum destiné au comité d'investissement. Nous nous efforçons d'évaluer la gestion proactive des bonnes pratiques liées aux questions importantes.
 - **Vérification diligente (exclusivité)** : Nous préparons habituellement un plan de travail détaillé sur les sujets pertinents à la vérification diligente. Au besoin, nous faisons appel à des consultants indépendants pour nous aider à évaluer et à trancher des questions précises. À mesure que la vérification avance, nous tenons compte des résultats détaillés de l'évaluation des facteurs ESG dans notre processus de prise de décisions d'investissement.
 - **Surveillance** : Nos objectifs sont les suivants : (i) travailler avec l'équipe de direction de la société en portefeuille afin de mettre en place ou d'étoffer les rapports mensuels de l'entreprise dans les 100 premiers jours suivant la clôture d'un investissement, (ii) établir et suivre les indicateurs ESG significatifs sur une base mensuelle ou trimestrielle et travailler avec la direction pour traiter et améliorer leur performance si nécessaire et (iii) veiller à ce que le comité d'audit de nos sociétés en portefeuille joue un rôle de leader en travaillant avec leurs équipes de direction afin de s'assurer que les risques cernés sont surveillés de manière adéquate et rapportés au conseil d'administration de la société en portefeuille, le cas échéant.
 - **Indicateurs** : Nous surveillons certains indicateurs en plus des cibles mentionnées ci-bas. Veuillez vous référer à *SPEC's ESG implementation guidelines* pour plus de détails
- Cibles :
 - Minimum de deux membres du conseil d'administration provenant de groupes sous-représentés à la clôture ou à tout moment pendant notre période de détention pour chaque société en portefeuille;

- Minimum de 15 % des membres de la haute direction appartenant à des groupes sous-représentés pour chacune de nos sociétés en portefeuille.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

Sagard Credit

- Ambition : Dialoguer avec les sociétés en portefeuille, lorsque cela est pertinent, sur des sujets de gouvernance et de DEI en offrant de la formation, des incitatifs et des dispositions liés à l'amélioration de la performance ESG.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : Exploration ou extraction de pétrole et de gaz, exploitation minière. Nous avons également observé que les sociétés qui exercent des activités importantes dans des secteurs comme les armes et les armements ou la vente au détail et la production de cannabis, de cigarettes et de tabac ne cadrent généralement pas avec notre stratégie d'investissement.¹⁵
- Intégration ESG :
 - **Prospection** : Nous procédons à une évaluation initiale qui peut comporter l'identification de signaux d'alarme ESG.
 - **Vérification diligente** : Nous incluons une section et une liste de contrôle précises sur les facteurs ESG dans chaque memorandum destiné au comité d'investissement pour évaluer les facteurs ESG significatifs. Nous discutons des questions ESG significatives au comité d'investissement. Nous examinons aussi généralement les évaluations environnementales applicables ou les audits des agences réglementaires avant de prendre une décision finale d'investissement.
 - **Souscription** : Pour certaines transactions, nous envisageons l'inclusion d'incitatifs liés aux facteurs ESG et déterminons les clauses d'admissibilité à la réduction de taux afin d'encourager le rendement accru des sociétés en portefeuille en matière d'ESG.
 - **Surveillance** : Au besoin, nous surveillons les indicateurs de DEI pour le conseil d'administration et la haute direction de chaque société en portefeuille.
- Cible : Minimum deux membres du conseil d'administration provenant de groupes sous-représentés à la clôture ou à tout moment pendant notre période de détention pour chaque emprunteur indépendant de Sagard Credit II.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

Sagard Senior Lending

- Ambition : Dialoguer avec les sociétés en portefeuille, lorsque cela est pertinent, sur des sujets de gouvernance et de DEI en offrant de la formation, des incitatifs et des dispositions liés à l'amélioration de la performance ESG.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : Exploration ou extraction de pétrole et de gaz, exploitation minière.¹⁵ Nous avons également observé que les sociétés qui exercent des activités importantes dans des secteurs comme le divertissement pour adultes, les armes et les armes, le cannabis, les cigarettes et le tabac ne cadrent généralement pas avec notre stratégie d'investissement.

- Intégration ESG :
 - **Prospection** : Nous procédons à une évaluation initiale qui peut comporter l'identification de signaux ESG.
 - **Vérification diligente** : Nous incluons une section et une liste de contrôle précises sur les facteurs ESG dans chaque memorandum destiné au comité d'investissement pour évaluer les facteurs ESG significatifs. Nous discutons des questions ESG significatives avec le Comité d'investissement. Nous examinons aussi généralement les évaluations environnementales applicables ou les audits des agences réglementaires avant de prendre une décision finale d'investissement.
 - **Souscription** : Pour certaines transactions, nous envisageons l'inclusion d'incitatifs liés aux facteurs ESG et déterminons les clauses d'admissibilité aux réductions de taux afin d'encourager le rendement accru des sociétés de portefeuille en matière d'ESG.
 - **Surveillance** : Au besoin, nous surveillons les indicateurs de DEI pour le conseil d'administration et la haute direction de chaque société en portefeuille.
- Cibles :
 - Minimum de 20 % du portefeuille attribué à des emprunteurs dont la direction (C-Suite) est diversifiée, c'est-à-dire qu'elle comporte au moins un membre provenant d'un groupe sous-représenté à la clôture ou à tout moment pendant notre période de détention.
 - Minimum de deux membres du conseil d'administration provenant de groupes sous-représentés à la clôture ou à tout moment pendant notre période de détention pour chaque société en portefeuille.
 - Pourvu que Sagard dirige la transaction, lorsque nous le jugeons approprié pour un investissement particulier, nous offrons une réduction de 12,5 points de base sur la marge sur fonds déboursés aux emprunteurs qui satisfont aux critères de diversité au sein du conseil d'administration.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

Sagard Healthcare

- **Ambition** : Nous tenons habituellement compte des facteurs ESG dans nos décisions d'investissement et nous nous efforçons de faire en sorte que nos sociétés en portefeuille respectent des normes élevées en matière de sécurité des médicaments et des essais cliniques, d'établissement de prix équitables et d'accès aux médicaments, ainsi que de conduite des affaires et de pratiques commerciales éthiques.
- **Exclusions spécifiques à la stratégie** : Sociétés impliquées dans la production, la fabrication, la distribution ou la vente de cannabis ou d'opioïdes. À notre avis, les sociétés qui exercent d'importantes activités dans des secteurs comme le divertissement pour adultes, les armes, les bars et autres établissements semblables, l'alcool, les jeux, les cigarettes et le tabac ne cadrent pas avec nos stratégies d'investissement axées sur les soins de santé.
- Intégration ESG :
 - **Vérification diligente et souscription** : Intégrer les facteurs ESG significatifs dans le memorandum final destiné au comité d'investissement.

- **Suivi** : S'il y a lieu, nous surveillons trimestriellement les mesures ESG significatives en fonction de renseignements privés et/ou publics.
- Cible : -
- Accent mis sur les ODD : 3, 5, 10
- Reddition de compte : Rapport trimestriel aux investisseurs.

EverWest

- Ambition : Nous visons à gérer les risques liés aux investissements, à réduire les coûts d'exploitation, à stimuler l'innovation, à accroître la valeur et à répondre aux attentes du marché, des partenaires d'investissement et des locataires.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : -
- Intégration ESG :
 - **Investissements** : Nous intégrons les facteurs ESG dans nos processus de vérification diligente, lorsqu'approprié.
 - **Projets immobiliers et rénovations importantes** : Nous cherchons à établir l'admissibilité des nouveaux projets immobiliers aux certifications de constructions vertes et à inclure les exigences ESG dans les contrats et les ententes de développement et de rénovation majeure, lorsqu'approprié.
 - **Gestion des actifs** : Investir dans des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la consommation d'eau du portefeuille, à accroître la réduction des déchets et leur détournement des sites d'enfouissement et à réduire les émissions de GES, lorsqu'approprié.
 - **Exploitation des propriétés** : Nous tenons compte des facteurs ESG lorsque nous choisissons et nommons des gestionnaires immobiliers tiers. Nous réalisons des audits sur l'énergie, l'eau et les déchets afin de cerner des occasions en matière d'efficacité, lorsqu'approprié. Nous cherchons à obtenir des certifications en matière de durabilité et de bien-être dans les bâtiments, lorsqu'approprié.
- Cible : -
- Accent mis sur les ODD : 3, 6, 13
- Reddition de compte : Rapports trimestriels sur les fonds USPF et rapport ESG annuel.

Sagard MidCap, NewGen

- Ambition : Contribuer à créer de la valeur pour chacune de nos sociétés en portefeuille en travaillant avec elles à long terme et en les encourageant à agir de façon responsable sur les plans économique et social et en matière de gouvernance d'entreprise.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : Sociétés qui tirent la majeure partie de leurs revenus d'exploitation des armements, du charbon (y compris l'électricité produite par des centrales au charbon), de tout type de jeu impliquant de l'argent, de la spéculation sur des produits de base ou du tabac (à l'exception des fins médicales). Entreprises qui tirent une part quelconque de leurs revenus de la prostitution, de la pornographie ou des drogues illicites. Plusieurs autres exclusions sont propres à chaque fonds.
- Intégration ESG :

- **Liste de contrôle pour la présélection** : Nous utilisons une liste de contrôle pour évaluer la performance d'une société en investissement responsable et cerner les principaux risques auxquels la société est exposée, lorsqu'approprié.
- **Vérification diligente** : Nous collaborons avec un fournisseur externe pour effectuer une évaluation exhaustive de la performance en matière de développement durable et des principaux enjeux, lorsqu'approprié.
- **Plan d'action** : Lorsqu'approprié, nous élaborons un plan d'action fondé sur les résultats de la vérification diligente, approuvé par l'équipe d'investissement et la direction de la société en portefeuille.
- **Détention** : Nous suivons le plan d'action chaque année et nous effectuons un sondage annuel sur le développement durable et le climat, lorsqu'approprié.

Pour de plus amples renseignements sur l'intégration ESG dans nos fonds européens, veuillez consulter l'information réglementaire qui figure dans les conditions générales du site Web de Sagard.

- Cible :
 - 70 % des actifs des fonds Sagard 4 et MidCap doivent répondre à une ou plusieurs des caractéristiques sociales et/ou environnementales suivantes :
 - Exclusion de certains secteurs d'investissement ayant des conséquences sociales ou environnementales négatives (voir ci-dessus).
 - Respect des droits humains : Pourcentage de sociétés du portefeuille qui ont signé un engagement à respecter la réglementation relative aux droits humains, comme la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du Travail).
 - Environnement de travail sain : Mesuré comme un agrégat (i) du pourcentage de sociétés du portefeuille qui n'ont pas signalé d'accident de travail mortel, (ii) du pourcentage de sociétés du portefeuille qui n'ont pas signalé de plaintes de harcèlement et (iii) du pourcentage de sociétés du portefeuille qui ont élaboré et mis en œuvre un code de conduite favorisant, entre autres principes, un environnement de travail éthique et équitable ainsi que le respect des droits des travailleurs.
- Accent mis sur les ODD : 5, 8, 10, 13 et 16
- Reddition de compte : Rapports annuels si exigés par le Règlement sur la divulgation de l'information financière durable (RSDF) et/ou la Loi Énergie Climat (LEC).

Grayhawk

- Ambition : Nous nous engageons à suivre les gestionnaires de portefeuille et à les inciter à intégrer, lorsqu'approprié, à améliorer et à communiquer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : -
- Intégration ESG : Lorsqu'approprié, nous évaluons le processus d'investissement responsable des gestionnaires externes comme l'un des nombreux facteurs qui déterminent la convenance de leur stratégie d'investissement au cours du processus de vérification diligente. Lors de la sélection des gestionnaires externes, nous cherchons à intégrer une évaluation de la gouvernance et de l'expertise en investissement responsable, le processus d'intégration des facteurs ESG,

l'évaluation de l'importance significative, l'engagement, les activités de vote par procuration et les rapports sur l'investissement responsable des gestionnaire externes.

- Cibles : Jusqu'à un tiers de notre exposition aux placements privés alloué à des stratégies d'impact.
- Accent mis sur les ODD : -
- Reddition de compte : Sur demande.

Diagram

- Ambition : Nous nous engageons à promouvoir la durabilité de l'environnement, les pratiques d'embauche et de gestion des talents qui tiennent compte de la DEI et la cybersécurité rigoureuse à toutes les étapes de l'établissement et de la croissance de nos entreprises.
- Exclusions spécifiques à la stratégie : Diagram s'engage à ne pas créer d'entreprises à forte intensité carbone. Par conséquent, Diagram a intégré une évaluation à son processus de création d'entreprise pour atteindre cet objectif.
- Intégration ESG :
 - **Pre-Seed** : Nous cherchons à évaluer activement l'empreinte carbone des idées dans notre portefeuille de création d'entreprises et choisissons consciemment de ne pas créer d'entreprises à forte intensité carbone. Nous encourageons les meilleures pratiques ESG pour les entreprises de notre portefeuille en nous assurant que chacune d'entre elles a mis en place une politique ESG, lorsqu'approprié. Nous offrons de la formation et des ressources pour la mise en œuvre des facteurs ESG parmi nos sociétés en portefeuille, plus particulièrement en ce qui a trait à la cybersécurité et à la DEI.
 - **Seed Stage** : Nous prenons diverses initiatives pour accroître la diversité et l'inclusion des employés dans les 10 premières embauches d'une société en portefeuille, y compris les offres d'emploi et la recherche de candidats. Nous faisons également la promotion de la cybersécurité auprès des sociétés en portefeuille en exigeant des évaluations des risques liés à la cybersécurité et de la formation pour les fondateurs, lorsqu'approprié. Nous suivons périodiquement des mesures ESG dans l'ensemble du portefeuille et en faisons rapport au conseil d'administration de chaque société, lorsqu'approprié.
- Cibles :
 - Minimum de 20 % des 10 premiers employés de chaque société en portefeuille (c.-à-d. au moins 2 personnes) qui s'identifient comme appartenant à un groupe sous-représenté.
 - Veiller à ce que chaque entreprise ait une politique ESG en place au stade d'amorçage (seed), particulièrement en ce qui concerne la cybersécurité et la DEI.
 - Veiller à ce que chaque entreprise suive une évaluation et une formation en matière de cybersécurité avant de lancer une série A.
- Accent sur les ODD : 5, 8, 10, 13
- Reddition de compte :
 - Fonds Fintech : Rapports trimestriels, y compris les mesures ESG annuelles comme (i) les émissions de GES, (ii) la diversité ethnique et de genre dans les sociétés en portefeuille, (iii) la valeur économique créée pour les actionnaires et (iv) les sociétés en portefeuille ayant des politiques ESG en place.
 - Fonds Climate Tech : Rapports trimestriels, y compris des mesures ESG annuelles supplémentaires comme les émissions évitées découlant des activités du portefeuille.

Notes de fin d'ouvrage

- ¹ Sauf indication contraire, les termes « Sagard », « nous » et « notre » désignent Sagard Holdings Management Inc. ainsi que ses filiales (EverWest et Sagard Europe) et, lorsque le contexte l'exige, inclut les fonds d'investissement et les entités gérés ou parrainés par des filiales de Sagard Holdings Management Inc. et ses « partenaires écosystémiques » (Grayhawk et Diagram) et n'inclut pas les sociétés en portefeuille. Diagram n'est pas membre du groupe de Sagard. « Sagard Europe » désigne Sagard SAS et ses filiales.
- ² Les actifs sous gestion (« ASG ») au 31 décembre 2022 correspondent à la somme des éléments suivants :
 1. la valeur de l'actif net des fonds de capital-investissement, de capital de risque, de crédit privé et de soins de santé, y compris les engagements de capital non appelés de ces fonds et le levier financier inutilisé;
 2. la valeur brute de l'actif des biens immobiliers sous-jacents des fonds EverWest et des comptes distincts, la juste valeur des actifs détenus dans des véhicules de co-investissement gérés par Sagard Holdings Manager LP et les engagements de capital non appelés de ces véhicules de co-investissement;
 3. Les ASG d'autres gestionnaires contrôlés, directement ou indirectement, par Sagard Holdings Inc.;
 4. la juste valeur de tous les autres actifs détenus, directement ou indirectement, par Sagard Holdings Inc. qui ne sont pas par ailleurs compris dans les clauses ci-dessus. Certains de ces actifs ne sont pas couverts par cette politique d'investissement responsable.
- ³ Inclut les sociétés en portefeuille de tous les fonds de capital-investissement (y compris le capital-investissement européen), de crédit privé, de redevances du secteur des soins de santé et de capital de risque (à l'exclusion de Diagram) gérés par certains membres du groupe de Sagard Holdings Management Inc. au 31 décembre 2022.
- ⁴ Comprend les employés de certaines filiales de Sagard Holdings Inc., de Sagard SAS, Grayhawk Investment Strategies Inc. (Grayhawk) et d'EverWest Real Estate Investors, LLC (EverWest) au 31 décembre 2022.
- ⁵ « Société en portefeuille » s'entend d'une société en portefeuille, y compris tout autre investissement fait par un véhicule géré par Sagard, incluant, mais sans s'y limiter, les titres cotés en bourse, les biens immobiliers, certains investissements dans les redevances de soins de santé, certains investissements dans les titres de crédit privés et les fonds gérés par des gestionnaires externes. « Société en portefeuille » est utilisé à des fins d'illustration pour faciliter la présentation et il ne faut pas présumer que les politiques et pratiques de Sagard à l'égard des sociétés en portefeuille sont appliquées de manière uniforme à l'égard de l'une ou l'autre ou de l'ensemble des sociétés de portefeuille. Cette politique vise à décrire les politiques et les pratiques de Sagard, mais il y aura des différences entre les catégories d'actifs de l'entreprise. Par conséquent, il faut tenir compte du style d'investissement, du processus d'investissement, des droits de gouvernance de Sagard à l'égard d'une société en portefeuille ou d'une catégorie d'actifs d'une société de portefeuilles, de la capacité de Sagard à surveiller le rendement responsable des investissements, et d'autres facteurs. Par conséquent, les pratiques réelles ou les résultats de l'investissement responsables pour un investissement ou une société en portefeuille en particulier peuvent différer considérablement de ceux décrits dans la présente politique.
- ⁶ Les références à la DEI et aux initiatives connexes dans le présent document ne s'appliquent pas à Sagard Europe ou Grayhawk.
- ⁷ Les ODD sont de nature ambitieuse. L'analyse servant à déterminer si et comment certaines initiatives peuvent contribuer aux ODD est subjective et dépend d'un certain nombre de facteurs. Rien ne garantit que des parties raisonnables s'accorderont sur la décision quant à savoir si certains projets ou investissements contribuent à un ODD donné. Par conséquent, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à l'application des ODD par la société, car cette application peut changer en tout temps et à la seule discrétion de la société. De plus, les statistiques et les mesures relatives aux questions ESG sont des estimations et peuvent être fondées sur des hypothèses ou l'élaboration de normes (y compris les hypothèses internes de Sagard).
- ⁸ Sagard est en train de développer son expertise et sa capacité en matière de scénarios climatiques et de les déployer dans le cadre de ses processus d'investissement au cas par cas. Au 31 décembre 2022, les équipes Sagard Private Equity Canada, Portage Ventures, Sagard Credit et EverWest avaient réalisé une analyse des scénarios climatiques pour leurs portefeuilles existants. La couverture du portefeuille de cette analyse pour chaque stratégie variait de 15 % à 100 %.

- ⁹ Sagard Europe, Grayhawk et EverWest n'ont pas recours au SASB pour déterminer les sujets ESG ayant une importance significative.
- ¹⁰ Dans le présent document, le terme « transition juste » est défini comme la prise en compte de la dimension sociale de la transition de la société vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone, notamment en ce qui concerne les répercussions sur le milieu de travail et dans la collectivité en général. En particulier, il faut veiller à ce que cette transition produise un développement inclusif et durable.
- ¹¹ Dans la présente politique, les mentions de « stratégies » ou de « stratégies d'investissement », selon le contexte, renvoient aux stratégies d'investissement de Sagard telles que : Portage Ventures, Sagard Private Equity Canada, Sagard Credit, Sagard Healthcare, EverWest, Diagram Ventures et Grayhawk, mais ne comprennent pas Portage SPAC.
- ¹² Nous évitons les investissements qui ne respectent pas les piliers Droits humains, Travail, et Anti-corruption et, le cas échéant, nous encourageons les sociétés à s'aligner sur les principes de l'Environnement.
- ¹³ Dans la présente annexe, les termes « nous » et « notre » désignent la stratégie ou partenaire d'écosystème respectif, selon le cas, sous chaque rubrique.
- ¹⁴ Les « sociétés de portefeuille » sont des sociétés détenues à titre de placements par les fonds d'investissement et les véhicules gérés ou parrainés par la société.
- ¹⁵ Ces exclusions sont présentées sous forme de résumé uniquement pour des raisons de commodité et pourraient ne pas constituer des exclusions juridiques officielles précisées dans les documents constitutifs du fonds applicable. Dans la mesure où le fonds exclut certains secteurs, industries ou sociétés dans ses documents constitutifs, ces documents constitutifs auront préséance sur le résumé présenté dans la présente politique d'investissement.

Clause de reconnaissance et de non-responsabilité

En acceptant la réception du présent document et en examinant le contenu des présentes, vous reconnaissez avoir lu les modalités suivantes et y avoir consenti.

L'information contenue dans les présentes est présentée sous forme de résumé pour faciliter la présentation. Il n'est pas complet et ne devrait pas être considéré comme tel. L'information présentée dans le présent document a été tirée de diverses sources que Sagard Holdings Manager LP et/ou Sagard Holdings Manager (US) LLC, selon le cas (aux fins de la présente reconnaissance de responsabilité, « Sagard »), le gestionnaire de placements de Portage Ventures, Sagard Credit, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Healthcare et Sagard Private Equity Canada, estime être exactes, mais n'a pas été en mesure de vérifier de façon indépendante et ne le garantit pas. Sagard ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes. Certains renseignements contenus dans les présentes proviennent de sources publiées ou ont été préparés par des tiers, notamment des sociétés dans lesquelles les clients de Sagard ont investi, et Sagard n'a pas vérifié ces renseignements de façon indépendante. Dans certains cas, ces renseignements n'ont pas été mis à jour jusqu'à la date des présentes. Tous les renseignements contenus aux présentes sont susceptibles d'être révisés et les renseignements qui y sont énoncés ne se veulent pas exhaustifs.

L'information sur l'investissement responsable (« IR ») contenue dans les présentes est fournie uniquement à titre informatif et vise uniquement à fournir une indication de certaines initiatives et normes en matière d'investissement responsable que Sagard applique lorsqu'elle cherche à évaluer et/ou à améliorer les caractéristiques d'investissement responsable d'un investissement donné dans le cadre de l'objectif plus vaste de maximiser le rendement financier des investissements. Il ne faut pas présumer que les initiatives, politiques, procédures, pratiques, normes, données, objectifs, cibles ou mesures en matière d'investissement responsable décrits aux présentes s'appliqueront à chacune des stratégies d'investissement de Sagard ou à chaque société en portefeuille dans laquelle Sagard investit ou qu'elles ont appliquées à chacun des investissements antérieurs

de Sagard ou à toutes les activités commerciales de Sagard.

Rien ne garantit que les activités et/ou les processus de Sagard décrits dans les présentes se poursuivront, et ces processus et ces activités pourraient changer, même de façon importante, ou pourraient ne pas s'appliquer du tout à un investissement donné. Le processus d'investissement réel utilisé pour une partie ou la totalité des investissements de Sagard pourrait différer considérablement du processus décrit aux présentes.

L'investissement responsable n'est qu'un des nombreux facteurs dont Sagard tient compte lorsqu'elle prend des décisions en matière d'investissement, et d'autres facteurs devraient l'emporter dans certaines circonstances. Dans tous les cas, les facteurs relatifs à l'investissement responsable seront assujettis aux obligations fiduciaires de Sagard et aux modalités des documents constitutifs des fonds et des autres véhicules d'investissement gérés par Sagard. Par conséquent, certains investissements peuvent présenter des caractéristiques qui sont incompatibles avec les initiatives, les normes, les politiques, les procédures, les pratiques, les données, les objectifs ou les mesures décrits aux présentes. Il est entendu que Sagard peut intégrer des facteurs liés à l'investissement responsable dans les décisions d'investissement sans que ces facteurs soient déterminants dans la décision d'investissement ultime.

Plus particulièrement, en raison de facteurs comme la classe d'actifs d'une stratégie d'investissement ou d'autres caractéristiques d'une occasion d'investissement donnée, Sagard n'aura pas toujours la capacité de surveiller, de superviser, d'évaluer, d'analyser, d'aviser, de soutenir, de diriger ou d'encourager une société en portefeuille en ce qui concerne les questions liées aux investissements, ou encore de collaborer avec celle-ci, d'exercer un droit de vote, ou d'avoir une incidence ou une influence quelconque à cet égard. Le présent rapport vise à décrire les politiques et les pratiques de Sagard, mais il y aura des différences entre les catégories d'actifs de l'entreprise. Par conséquent, il faut tenir compte du style d'investissement, du processus d'investissement, des droits de gouvernance de Sagard à l'égard d'une société en portefeuille ou d'une catégorie d'actifs d'une société en portefeuille, de la capacité de Sagard à surveiller le rendement responsable des investissements, et d'autres facteurs. Par conséquent, les pratiques réelles ou les résultats d'investissements responsables pour un investissement ou une société en portefeuille en particulier peuvent différer considérablement de ceux décrits dans le présent rapport. Pour plus de certitude, bien que Sagard visera à intégrer les principes d'investissement responsable dans le cadre du processus d'investissement, le cas échéant, elle pourrait ne pas envisager ou tenter d'entreprendre des activités d'intendance ou de vote à titre d'actionnaire dans tous les cas ou à toutes les étapes du processus. Sagard est autorisée à déterminer, à son gré, qu'il n'est pas approprié, applicable, faisable ou pratique de mettre en œuvre ou de mener à terme certaines de ses initiatives, politiques et procédures en matière d'information sur les risques en fonction du coût, du calendrier, des caractéristiques de l'actif ou d'autres facteurs, et les renvois dans la présente politique à des termes comme « approprié », « applicable », « faisable » sont réputés refléter ce fait. Les énoncés sur les initiatives ou les pratiques en matière d'investissement net liées aux sociétés de portefeuille ou aux entités émettrices ne s'appliquent pas dans tous les cas et dépendent de facteurs comme, sans s'y limiter, le cycle de vie d'une stratégie d'investissement de Sagard donnée, la pertinence ou l'état de mise en œuvre d'une initiative d'investissement net liée à la société de portefeuille ou au sein de celle-ci, la nature et/ou l'ampleur de l'investissement dans Sagard, la propriété de Sagard ou le contrôle ou l'influence exercé par Sagard à l'égard de l'investissement net dans Sagard, ses équipes de placement, ses groupes de sociétés, ses équipes de gestion d'actifs, ses équipes d'exploitation de portefeuille, ses sociétés, ses placements et/ou ses entreprises, déterminent au cas par cas.

La description de toute initiative ESG ou des réalisations en matière d'investissement net ou des pratiques ou résultats améliorés ne vise pas nécessairement à indiquer que Sagard a grandement contribué à ces réalisations, pratiques ou résultats. Par exemple, les efforts déployés par Sagard en matière d'investissement dans les entreprises ont pu être l'un des nombreux facteurs – y compris d'autres facteurs comme l'engagement de la direction des sociétés de portefeuille, des conseillers et d'autres tiers – qui ont contribué au succès décrit dans chacune des études de cas décrites dans le présent rapport.

Les documents ci-joints vous sont fournis à condition que vous compreniez et acceptiez leurs limites inhérentes, que vous ne vous y fiez pas pour prendre ou recommander une décision d'investissement à l'égard des titres pouvant être émis et que vous les utilisiez uniquement aux fins de discuter avec Sagard de votre intérêt préliminaire à investir dans une opération du type décrit aux présentes. Tout investissement dans les marchés privés comporte divers risques; ces risques devraient être examinés attentivement par les investisseurs éventuels avant qu'ils ne prennent une décision d'investissement. Chaque investisseur éventuel devrait consulter ses propres conseillers professionnels quant aux questions juridiques, fiscales, comptables, réglementaires et autres avant d'investir.

Les investissements dans les fonds parrainés par Sagard n'ont pas été et ne seront pas recommandés ou approuvés par une commission des valeurs mobilières ou une autorité de réglementation fédérale, provinciale ou étatique. Les autorités qui précèdent ne se sont pas prononcées sur l'exactitude du présent résumé ni sur son caractère adéquat.

Comme tous les investissements, un investissement dans le Fonds comporte un risque de perte. Les produits d'investissement comme le Fonds sont conçus uniquement pour les investisseurs avertis qui peuvent subir la perte de leur investissement. Par conséquent, ces produits d'investissement ne conviennent pas à tous les investisseurs. Un Fonds n'est pas assujéti aux mêmes exigences réglementaires ou à des exigences similaires que les organismes d'investissement collectif ou d'autres véhicules d'investissement collectif plus réglementés.

Un investissement dans un fonds géré ou conseillé par Sagard (aux fins de la présente reconnaissance de responsabilité, un « Fonds »). Rien ne garantit que un Fonds sera en mesure de générer des rendements pour ses investisseurs ou que les rendements seront aux niveaux actuellement prévus par Sagard. Le succès d'un Fonds dépendra de nombreux facteurs, y compris la capacité de Sagard à repérer, à choisir, à conclure et à liquider des investissements appropriés. La négociabilité et la valeur d'un tel investissement, et par conséquent le rendement que un Fonds tirera d'un tel investissement, dépendront de nombreux facteurs indépendants de la volonté d'un Fonds ou de Sagard. Rien ne garantit que un Fonds ou Sagard évaluera correctement la nature et l'ampleur des divers facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la valeur de ses investissements. Un investissement dans un Fonds est soumis à un certain nombre de risques et de limitations importants qui sont décrits dans le memorandum de placement privé. Pour plus d'informations, veuillez consulter le memorandum de placement privé du fonds concerné.

Sagard est inscrit à titre de conseiller en investissement en vertu de la loi des États-Unis intitulée Investment Advisers Act, 1940, dans sa version modifiée. Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. est inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse et agit à titre de courtier pour les achats de participations dans des fonds conseillés par Sagard Holdings Manager LP dans les provinces canadiennes où elle est inscrite. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est l'autorité principale de Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. Sagard agit à titre de gestionnaire d'investissements de Portage Ventures, Sagard Credit, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Healthcare et Sagard Private Equity Canada.

Certains énoncés et certains renseignements contenus dans ces documents constituent ou sont fondés sur des énoncés ou des renseignements « prospectifs » fondés sur l'expérience et les attentes relatives à ces types d'investissements. Les énoncés prospectifs contenus dans ces documents comprennent des énoncés relatifs, entre autres, aux projections, aux prévisions ou aux estimations des flux de trésorerie, des rendements ou des rendements, aux analyses de scénarios ou à la composition proposée ou prévue du portefeuille et aux événements, au rendement ou aux attentes futurs prévus. Par exemple, de tels énoncés sont parfois indiqués par des mots tels que « s'attend à », « estime », « croit », « prévoit », « cherche à », « peut », « a l'intention de », « tente », « fera », « probable », « devrait » ou la forme négative de ceux-ci et des expressions semblables. Les énoncés prospectifs sont intrinsèquement incertains et ne constituent pas des garanties de rendement futur et

sont sujet à de nombreux risques, incertitudes et hypothèses qui sont difficiles à prévoir. Par conséquent, les événements ou les résultats réels ou la performance réelle de Portage Ventures, Sagard Credit, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Healthcare et Sagard Private Equity Canada peuvent différer sensiblement de ceux reflétés ou envisagés dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite ou donnée quant aux énoncés prospectifs et à l'information prospective, et il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés et à cette information prospectifs. Sagard n'a pas l'obligation et ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour ces documents ou les énoncés prospectifs figurant aux présentes, sauf si la loi l'exige. En outre, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les mots « comprennent », « comprend », « y compris » et d'autres mots de portée similaire sont conçus pour être indicatifs plutôt que restrictifs.

L'information contenue dans les documents ci-joints reflète les intentions générales de Sagard. Rien ne garantit que ces intentions ne changeront pas ou qu'elles ne seront pas ajustées pour tenir compte de l'environnement dans lequel Sagard exercera ses activités. Certaines déclarations contenues dans ces documents contiennent des indications de performances antérieures. Le rendement passé et les renseignements historiques ne sont pas nécessairement représentatifs des activités ou des rendements futurs, et rien ne garantit que Sagard obtiendra des résultats comparables. Les conclusions et les opinions ne garantissent pas des événements ou des performances futurs. Ni Sagard, ni ses filiales ou les membres de son groupe ne sont responsables des erreurs ou des omissions dans les renseignements ou des pertes ou des dommages subis.

Les documents contenus dans les présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'une participation dans des véhicules d'investissement gérés par Sagard.

Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité de réglementation aux États-Unis ou dans un autre pays ne s'est prononcée sur la qualité d'un investissement dans un Fonds ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des renseignements ou des documents contenus aux présentes ou autrement. Ces renseignements ne constituent pas un prospectus, un appel public à l'épargne ou une notice d'offre au sens de la législation en valeurs mobilières applicable et ne doivent en aucun cas être interprétés comme tels. Les renseignements contenus dans les présentes sont destinés uniquement aux « acquéreurs admissibles » au sens de la loi des États-Unis intitulée Investment Company Act of 1940 et, au Canada, aux « investisseurs qualifiés » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Une telle offre ou sollicitation ne peut être faite qu'en vertu d'un mémorandum de placement privé confidentiel ou d'un document similaire, qui qualifie dans son intégralité les informations contenues dans le présent document et contient une description des risques liés à l'investissement. Les documents ci-joints sont également donnés sous réserve de tout contrat de société en commandite ou document similaire et de toute convention de souscription se rapportant à un véhicule d'investissement géré par Sagard. Tous ces autres documents relatifs à un véhicule d'investissement géré par Sagard devraient être examinés attentivement avant d'investir.

Le présent document, qui a été préparé uniquement à des fins d'information par Sagard, est confidentiel et vous est fourni sous réserve expresse qu'il ne sera pas reproduit ou transmis par vous à des tiers sans le consentement écrit préalable de Sagard. Sans limiter la portée de ce qui précède, vous (ainsi que vos employés et mandataires) vous engagez à préserver la confidentialité des renseignements contenus dans les présentes de la manière prévue dans les présentes et à faire en sorte que vos administrateurs, associés, dirigeants, employés, conseillers professionnels et représentants utilisent ces renseignements uniquement à des fins d'information et à aucune autre fin et à ne pas divulguer ces renseignements à une autre partie. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce document, vous êtes informé que l'utilisation, la diffusion, la citation ou la reproduction de ce document sont strictement interdites et peuvent être illégales.

Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

Toutes les références aux « dollars » ou aux « \$ » sont des références aux dollars américains, sauf indication contraire.

Toutes les informations sont présentées au 30 juin 2023, sauf indication contraire.

SagardMD et Portage VenturesMD sont des marques de commerce de Sagard et de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

Toutes les références aux « dollars » ou aux « \$ » sont des références aux dollars américains, sauf indication contraire.

Toutes les informations sont présentées au 30 juin 2023, sauf indication contraire.

SagardMD et Portage VenturesMD sont des marques de commerce de Sagard et de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.